

**Direction : Direction Générale des Services Techniques**

**REF : DAST2009022**

**Signataire : ED/EG/NH**

**OBJET :Construction de bâtiments modulaires dans l'enceinte des écoles F.Gemier et P.Brossolette. Approbation du projet de marché, du bilan global prévisionnel, autorisation de signature. Autorisations d'urbanisme.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le bilan global prévisionnel,

Vu le projet de marché,

Vu les articles 26 à 28 du Code des Marchés publics,

Vu l'article L. 421.1 du code de l'urbanisme,

Vu l'article R 421-17 du code de l'urbanisme,

Vu l'article L 111-8 du code de la construction et de l'habitat

Vu le budget communal,

Considérant qu'il y a lieu pour satisfaire aux exigences de la prochaine rentrée scolaire de construire des classes et des salles d'activités en bâtiments modulaires « provisoires » sur deux sites distincts, à savoir les écoles Firmin Gémier et Pierre Brossolette.

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus,

**DELIBERE :**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Approuve le bilan global prévisionnel estimé à 750 000 € TTC soit 600 000 € TTC pour les travaux, 60 000 € TTC de missions diverses, 60 000 € TTC de travaux connexes et 30 000 € TTC pour les aléas et imprévus

ARTICLE 2 : Approuve le projet de marché global sur procédure adaptée relatif aux travaux de Construction de bâtiments modulaires dans l'enceinte des écoles F.Gemier et P.Brossolette et autorise le maire à le signer en fin de procédure.

ARTICLE 3 : Autorise monsieur le Maire à signer et déposer le dossier de permis de construire relatif à la Construction de bâtiments modulaires dans l'enceinte des écoles F.Gemier ainsi qu'une déclaration préalable et autorisation de travaux pour les travaux situés à l'école P.Brossolette.

Le Maire